



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**A'LIENOR**

**Société par actions simplifiée**

**Certificat du dépositaire (article  
L. 225-146, al. 2, c. com.)**

**Assemblée générale du 30 décembre 2009**

**A'LIENOR**

**Société par actions simplifiée**

**40 rue de Liège**

**64000 Pau**

*Ce rapport contient 3 pages*

**Référence : PM-101-002**



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**A'LIENOR**  
**Société par actions simplifiée**

Siège social : 40 rue de Liège  
64000 Pau  
Capital social : € 48 840 000

**Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2, c. com.)**

Assemblée générale du 30 décembre 2009

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société A'LIENOR, nous avons procédé aux vérifications permettant d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146, al.2 du Code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

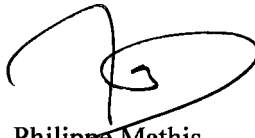
- les bulletins de souscription par lesquels les sociétés :
  - EIFFAGE a souscrit 1 140 750 actions nouvelles d'un nominal de € 40 de la société A'LIENOR à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009 ;
  - SANEF a souscrit 614 250 actions nouvelles d'un nominal de € 40 de la société A'LIENOR à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009 ;
- la déclaration incluse dans les bulletins manifestant la décision des sociétés EIFFAGE et SANEF de libérer leurs souscriptions par compensation avec les créances liquides et exigibles qu'elles possèdent sur la société ;
- les arrêtés de comptes établis le 30 décembre 2009 par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 30 décembre 2009, desquels il ressort que les sociétés EIFFAGE et SANEF possèdent sur la société A'LIENOR une créance supérieure à :
  - € 45 630 000 pour EIFFAGE ;
  - € 24 570 000 pour SANEF.
- le caractère liquide et exigible de ces créances ;

- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat en 6 exemplaires qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Paris La Défense, le 15 janvier 2010

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Philippe Mathis  
*Associé*